

La recherche dans le domaine forestier est effectuée par des organismes fédéraux et par la Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse. Elle porte entre autres sur l'amélioration des peuplements, l'alimentation des arbres, les méthodes de coupe, et les insectes et les maladies des arbres. Les programmes de vulgarisation comprennent une campagne de prévention des incendies, des projections cinématographiques dans les écoles de la province, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, la promotion de l'industrie des arbres de Noël, un programme sur la sécurité à la chasse, l'amélioration des terres à bois, la préparation de documentation à l'intention des organes de diffusion, et l'aide technique aux exploitants de scieries.

**Nouveau-Brunswick.** Le Nouveau-Brunswick compte 72 092 km<sup>2</sup> de terres, dont 87% environ sont classées comme terres forestières aptes à l'exploitation régulière. Quelque 46% appartiennent à la Couronne et sont administrées et aménagées par le ministère des Ressources naturelles, par le truchement de cinq régions forestières et de quatre directions de soutien.

L'industrie forestière revêt une importance capitale pour l'économie du Nouveau-Brunswick; elle contribue directement pour plus de \$220 millions à la valeur ajoutée par l'exploitation forestière et les industries connexes, et emploie directement près de 14,000 personnes. Le volume total du bois sur pied est estimé à 580 millions de mètres cubes; les conifères en constituent 70%, le reste étant des feuillus. Environ 8.5 millions de mètres cubes de bois sont exploités annuellement, et 70% sont destinés à la fabrication de la pâte.

Un programme de sylviculture à grande échelle a été lancé par le ministère des Ressources naturelles et financé aux termes d'un accord fédéral-provincial. On prévoyait la plantation de 24 millions de semis sur les terres de la Couronne en 1979, et de 30 millions en 1980.

Un groupe d'étude créé en 1978 a recommandé au ministre des Ressources naturelles une redistribution équitable des terres à bois de la Couronne à l'industrie forestière, dans le but de tirer le meilleur profit possible des terres forestières provinciales sur le plan socio-économique. Ses recommandations devaient servir à l'élaboration d'un projet de loi en vue de la session de l'assemblée législative de 1980.

Depuis 1952 il existe au Nouveau-Brunswick un programme de pulvérisation aérienne visant à protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le Nouveau-Brunswick collabore avec le Service canadien des forêts et l'Université du Nouveau-Brunswick en matière de recherche. L'université offre des cours de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles menant au baccalauréat ou à la maîtrise en sciences forestières. Elle participe à l'administration de la Maritime Forest Ranger School, de concert avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et avec l'industrie.

**Québec.** Les forêts du Québec offrant un potentiel économique couvrent une superficie de 684 000 km<sup>2</sup>, soit environ 45% de la superficie totale de la province. Ces forêts s'étendent vers le nord jusqu'à une ligne irrégulière qui se situe vers le 52<sup>e</sup> degré de latitude nord dans les parties est et ouest de la province et le 53<sup>e</sup> dans la partie centrale. Les forêts privées couvrent une superficie de 70 000 km<sup>2</sup>. Les forêts publiques s'étendent sur une superficie de 614 600 km<sup>2</sup>, dont 492 000 sont productifs et soumis à un régime d'aménagement. Les forêts publiques supportent un volume en bois debout de différentes essences de près de 3 804 millions de mètres cubes, et les forêts privées 470 millions. Les essences résineuses représentent 75% du volume total. A elles seules, les forêts privées fournissent environ 20% de la récolte annuelle, soit environ 5.7 millions de mètres cubes. Les forêts du Québec interviennent pour approximativement 25% du produit provincial brut.

Le ministère des Terres et Forêts contrôle le développement et l'utilisation des boisés, applique des mesures de conservation et assure l'évolution économique du secteur forestier. Les principales formes d'intervention sont les suivantes: inventaire annuel d'environ 78 000 km<sup>2</sup> de terres forestières; étude et réglementation des pratiques sylvicoles et zonage des terres de façon à en assurer l'utilisation optimale; et restauration